



## EXTRAIT DU REGISTRE DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

#### **Etaient présents :**

##### *- Adjoint -*

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfà COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelyne CHAMBALOUX, M. Amirouche LAIDI

Formant la majorité des membres en exercice.

#### **Absents représentés :**

##### *- Adjoint -*

Mme Elodie REBER à Mme Isabelle DE CRECY

##### *- Conseillers municipaux -*

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Fabrice BULTEAU, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice DE LAVALETTE à M. Amirouche LAIDI

#### **Absents non-représentés :**

##### *- Adjoint -*

M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO

##### *- Conseillers municipaux -*

M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Loïc DEGNY

#### **Secrétaire :**

M. François PETER

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

**Delib2025-001      Convention avec le SIGEIF pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) - Tranche 2**

**- Conseil Municipal du 20 mars 2025 -**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération 10B du conseil municipal du 27 mai 2021 portant transfert au SIGEIF en matière d'infrastructures de recharges de véhicules électriques,

Vu les statuts du SIGEIF et notamment leur article 2.04 habilitant le Syndicat à exercer, en lieu et place des collectivités adhérentes qui en auront fait expressément la demande, la compétence « installation et exploitation d'IRVE, y compris, le cas échéant, l'achat de l'énergie nécessaire à l'exploitation de ces infrastructures »,

Vu la délibération du SIGEIF n°19-32 en date du 21 octobre 2019 fixant le cadre de mise en œuvre de cette compétence IRVE,

Considérant que le SIGEIF engage un programme de déploiement d'IRVE installée sur la voie publique, selon un schéma directeur d'implantation coordonné à l'échelle régionale et que, à ce titre, le transfert de la compétence présente un intérêt pour la Ville de Suresnes,

Considérant l'engagement de la Ville de Suresnes dans la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

Considérant le bon taux d'utilisation des IRVE installées dans le cadre de la convention signée le 19 octobre 2021 avec le SIGEIF pour la tranche 1,

Vu la convention concernant le déploiement de la tranche 2 prévue pour l'année 2025 et suivantes,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Stéphane PERRIN-BIDAN, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 36

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

**Des membres présents ou représentés,**

**Décide,**

**Article unique -D'autoriser le Maire à signer la convention particulière (tranche 2) pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ainsi que tous documents afférents.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le 28 mars 2025



Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 28 mars 2025

et publié/affiché le 28 mars 2025

Pour le Maire et par délégation,

la responsable de la Gestion des Instances  
Catherine MAGDELAINE

Catherine MAGDELAINE Signature numérique de Catherine MAGDELAINE  
Date : 2025.03.28 15:17:38 +01'00'

**Guillaume BOUDY**  
Maire de Suresnes

Accusé de réception en préfecture  
de Suresnes 250320-Delib2025-001-DE  
Date de réception préfecture : 28/03/2025